



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ**

**N° Spécial**

**15 décembre 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 15 décembre 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N° 2021-326	07.12.2021	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes.	3
ANNEXE		ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-326 du 7 décembre 2021	5
DCL/BRGE 2021-333	10.12.2021	Arrêté portant renouvellement de l'agrément autorisant monsieur Alain HADDAD à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «CENTRE AUTO ROUTIER - C.A.R» à Boulogne-Billancourt.	23
DCL/BRGE 2021-336	13.12.2021	Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 336 du 13 décembre 2021 portant agrément d'un organisme de formation dispensant les stages de formations professionnelles des conducteurs de taxi et des conducteurs de voitures de transport avec chauffeur	24

**Arrêté DCL/BRGE n° 2021-326 du 7 décembre 2021  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes**

Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral et notamment l'article R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-235 du 10 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes,

**Vu** la demande du maire de Colombes en date du 6 décembre 2021,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Colombes sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3**: le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (2 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 10 : Colombes-1), municipales et référendums	Bureau n° 1 Hôtel de Ville – Salon d’Honneur Place de la République
Législatives (1 <sup>ère</sup> circonscription)	Bureau n° 41 Ecole Reine Henriette Maternelle
Départementales (canton n° 11 : Colombes-2)	Bureau n° 18 Ecole Léon Bourgeois Elémentaire B 3 rue Léon Bourgeois

**ARTICLE 4** : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

**ARTICLE 5** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 6** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Colombes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 7 décembre 2021

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale adjointe

Sophie GUIROY

**ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-326 du 7 décembre 2021**

<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Canton</b>
1 Bureau centralisateur	HOTEL DE VILLE SALON D'HONNEUR	Place de la République	N° 10 – Colombes-1
2	ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE B (ex maternelle) SALLE DE MOTRICITE	3 rue des Glycines	N° 10 – Colombes-1
3	ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE GYMNASE	42 rue Saint-Denis	N° 10 – Colombes-1
4	ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE SALLE POLYVALENTE	58, rue des Ecoles	N° 10 – Colombes-1
5	ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE REFECTOIRE	58 rue des Ecoles	N° 10 – Colombes-1
6	ECOLE VICTOR HUGO MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	108 rue des Champarons	N° 10 – Colombes-1
7	ECOLE HOCHÉ MATERNELLE REFECTOIRE	128 rue Hoche	N° 10 – Colombes-1
8	ECOLE HOCHÉ ELEMENTAIRE PREAU	119 rue Hoche	N° 10 – Colombes-1
9	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE SALLE POLYVALENTE	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1
10	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE CENTRE DE LOISIRS	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1
11	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE REFECTOIRE	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1
12	ECOLE MARCEL PAGNOL SALLE POLYVALENTE	Passage Marcel Pagnol	N° 10 – Colombes-1
13	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE A REFECTOIRE	7 rue L. Bourgeois	N° 10 – Colombes-1
14	ECOLE JULES VERNE MATERNELLE SALLE DE DANSE	189 rue des Voies du Bois	N° 11 – Colombes-2
15	ECOLE JULES VERNE MATERNELLE REFECTOIRE	189 rue des Voies du Bois	N° 11 – Colombes-2
16	ECOLE ANNE FRANCK MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	288 rue d'Estienne d'Orves	N° 11 – Colombes-2
17	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B GYMNASE	3 rue L. Bourgeois	N° 11 – Colombes-2
18 Bureau centralisateur	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B PREAU	3 rue L. Bourgeois	N° 11 – Colombes-2
19	ECOLE GEORGES POMPIDOU MATERNELLE RÉFECTOIRE	84 rue Denis Papin	N° 11 – Colombes-2
20	ECOLE GEORGES POMPIDOU MATERNELLE SALLE DE MOTRICITÉ	96 rue Denis Papin	N° 11 – Colombes-2
21	ECOLE GUSTAVE BIENVETU MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	12-16 rue L. Carnot	N° 11 – Colombes-2
22	ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE RÉFECTOIRE	52 rue J.J. Rousseau	N° 10 – Colombes-1
23	ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE RÉFECTOIRE	52 rue J.J. Rousseau	N° 10 – Colombes-1

<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Canton</b>
24	ECOLE L. WALLON MATERNELLE REFECTOIRE/SALLE POLYVALENTE	29 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1
25	ECOLE L. WALLON ELEMENTAIRE REFECTOIRE	31 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1
26	ECOLE CAMILLE CLAUDEL MATERNELLE CENTRE DE LOISIRS	46 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1
27	ECOLE JEAN MOULIN MATERNELLE CENTRE DE LOISIRS	56-58 rue d'Estienne d'Orves	N° 10 – Colombes-1
28	ECOLE HENRI MARTIN MATERNELLE SALLE DE JEUX	329 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1
29	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE REFECTOIRE	2 rue Edouard Vaillant	N° 11 – Colombes-2
30	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE GYMNASE	325 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1
31	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE GYMNASE	325 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1
32	ECOLE SIMONE VEIL SALLE DE MOTRICITE	1-3 rue Marguerite Yourcenar	N° 10 – Colombes-1
33	ECOLE SIMONE VEIL CENTRE DE LOISIRS	1-3 rue Marguerite Yourcenar	N° 10 – Colombes-1
34	ECOLE TOUR D'AUVERGNE MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	10 rue Legnano	N° 10 – Colombes-1
35	ECOLE TOUR D'AUVERGNE ELEMENTAIRE REFECTOIRE	10 rue Legnano	N° 10 – Colombes-1
36	ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B SALLE POLYVALENTE	280 rue du Président S. Allende	N° 10 – Colombes-1
37	ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B REFECTOIRE	280 rue du Président S. Allende	N° 10 – Colombes-1
38	ECOLE BUFFON GYMNASE	44 rue Buffon	N° 10 – Colombes-1
39	ECOLE BUFFON GYMNASE	44 rue Buffon	N° 10 – Colombes-1
40	ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE PREAU/SALLE DE MOTRICITE	10 rue Gay Lussac	N° 10 – Colombes-1
41 Bureau centralisateur	ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	120 rue St Denis	N° 10 – Colombes-1
42	ECOLE A. PARE ELEMENTAIRE REFECTOIRE	11 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1
43	ECOLE A. PARE MATERNELLE PREAU	9 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1
44	ECOLE A. PARE MATERNELLE REFECTOIRE	9 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1
45	ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE B PREAU	100 boulevard de Valmy	N° 10 – Colombes-1
46	ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE A GYMNASE	100 boulevard de Valmy	N° 10 – Colombes-1
47	ECOLE M. BERTHELOT MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	12 rue A. Bouvier	N° 10 – Colombes-1
48	ECOLE C. PERRAULT MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	169 rue Henri Dunant	N° 10 – Colombes-1

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>	
<b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – SALON D'HONNEUR</b>	
<b>Place de la République</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Auguste Charles	Totalité
Avenue Note	Totalité
Impasse Barbu	Totalité
Passage de la Tourelle	Totalité
Place de la République	Totalité
Place Henri Neveu	du n°15 à la fin (impairs)   du n°2 à la fin (pairs)
Place Maurice Chavany	Totalité
Place Rhin et Danube	Totalité
Rue Casimir Vincent	Totalité
Rue de la Liberté	du n°2 à la fin (pairs)
Rue de l'Indépendance	Totalité
Rue de l'Orme	Totalité
Rue des Tilleuls	Totalité
Rue du Huit Mai 1945	Totalité
Rue du Bournard	du n°27 à la fin (impairs)   du n°24 à la fin (pairs)
Rue Julien Galle	Totalité
Rue Saint-Vincent	du n°1 à la fin (impairs)
Villa des Aubépines	Totalité
Villa Marcel	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°2</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE B – SALLE DE MOTRICITE</b>	
<b>3 rue des Glycines</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue du Robinson	Totalité
Boulevard de Valmy	du n°2 au 64 QUA (pairs)
Boulevard Gambetta	du n° 2 au 12 QUA (pairs)
Place Général Leclerc	du n°2 à la fin (pairs)
Rue de la Fraternité	du n°1 au 27 QUA (impairs)   du n°2 au 24 QUA (pairs)
Rue de la Liberté	du n°1 à la fin (impairs)
Rue de Verdun	du n°2 à la fin (pairs)
Rue des Anciens Combattants	Totalité
Rue des Glycines	Totalité
Rue Desmont Dupont	du n°1 au 9 (impairs)
Rue du 11 Novembre 1918	Totalité
Rue du Bournard	du n°1 au 25 (impairs)   du n°2 au 22 (pairs)
Rue Guillot	Totalité
Rue Labouret	du n°1 à la fin (impairs)   du n°2 au 34 (pairs)
Rue Saint-Denis	du n°51 au 89 QUA (impairs)   du n°40 au 72 QUA (pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE – GYMNASE</b>	
<b>42 rue Saint Denis</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Rue Besson	Totalité
Rue Bosman	Totalité
Rue Boursier	Totalité
Rue de la Concorde	Totalité
Rue Desmont Dupont	du n°11 à la fin (impairs)   du n°2 à la fin (pairs)
Rue de la Fraternité	du n°29 à la fin (impairs)   du n°26 à la fin (pairs)
Boulevard Gambetta	du n°14 à la fin (pairs)
Rue Héloïse	Totalité
Rue Labouret	du n°36 à la fin (pairs)
Rue Marc Bachet	Totalité
Boulevard des Oiseaux	Totalité
Rue Saint-Denis	du n°1 au 49 bis (impairs)   du n°2 au 38 (pairs)
Rue Saint-Hilaire	Totalité
Rue Saint-Lazare	Totalité
Rue Taillade	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE – SALLE POLYVALENTE</b>	
<b>58 rue des Ecoles</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Georges	Totalité
Avenue Marie Henriette	Totalité
Avenue Menelotte	du n°38 au 52 QUA (pairs)
Avenue Nicolas Gillet	Totalité
Avenue Victor Fontaine	Totalité
Avenue Yvonne Lebreton	Totalité
Boulevard Marceau	du n°56 à la fin (pairs)
Rue d'Aywaille	Totalité
Rue de Belgique	Totalité
Rue des Déportés de 1940-45	Totalité
Rue du Général Ferrie	Totalité
Rue du Progrès	du n°2 à la fin (pairs)
Rue J.-L. Bernier	du n°23 à la fin (impairs)   du n° 22 à la fin (pairs)
Rue Sellier	Totalité
Rue Yvonne Lebreton	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE – REFECTOIRE</b>	
<b>58 rue des Ecoles</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Condorcet	Totalité
Avenue de l'Agent Sarre	du n°81 à la fin (impairs)
Avenue de Stalingrad	du n°1 au 73 QUA (impairs)
Avenue des Ecoles	Totalité
Avenue Germaine	Totalité
Avenue Girardin Binet	Totalité
Avenue Godon	Totalité
Avenue Lapy	Totalité
Rue de la Gaité	Totalité
Rue d'Enghien	Totalité
Rue des Champarons	du n°81 au 139 QUA (impairs)   du n°84 au 138 QUA (pairs)
Rue des Echanges	Totalité
Rue des Ecoles	Totalité
Rue des Sazières	Totalité
Rue Marcel Lépine	Totalité
Villa des Marronniers	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE VICTOR HUGO MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE</b>	
<b>108 rue des Champarons</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée Molière	Totalité
Avenue Beauséjour	Totalité
Avenue Bontemps	totalité
Avenue Courteline	Totalité
Avenue Lorne	Totalité
Avenue Menelotte	du n°2 au 36 (pairs)
Avenue Verlaine (ex avenue Charles)	Totalité
Impasse Beauséjour	Totalité
Petite rue des Champarons	Totalité
Rue Beauséjour	Totalité
Rue des Champarons	Du n° 1 au 79 (impairs)   Du n° 2 au 82 (pairs)
Rue du Pasteur Luther King	Totalité
Rue Eugène Turpin	Totalité
Rue Guerlain	Totalité
Rue J.L. Bernier	Du n° 1 au 21 (impairs)   Du n° 2 au 20 (pairs)
Rue Vincent Garreau	Totalité
Villa Bellon	Totalité
Villa Marthe	Totalité



<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE HOCHÉ MATERNELLE – REFECTOIRE / 128 rue Hoche</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Françoise Talibon	Totalité	
Avenue Henri	Totalité	
Avenue Leballeur	Totalité	
Avenue Victor Hugo	Totalité	
Rue Cuny	Totalité	
Rue de Villiers	Totalité	
Rue Désiré Ramelet	Totalité	
Rue Diderot	Totalité	
Rue Hoche	Totalité	
Rue Victor Hugo	Totalité	
Villa Victor Hugo	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE HOCHÉ ELEMENTAIRE – PREAU / 119 rue Hoche</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de l'Agent Sarre	du n°1 au 79 (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
Avenue François Bernier	Totalité	
Avenue Roger	Totalité	
Impasse Bernard	Totalité	
Rue Clara Lemoine	Totalité	
Rue Danton	Totalité	
Rue du Commandant Rivière	Totalité	
Rue Gramme	Totalité	
Rue Marc Sangnier	Totalité	
Rue Maurice Berteaux	Totalité	
Rue Théodule Ribot	Totalité	
Rue Tilly	Totalité	
Villa Odile	Totalité	
Villa Suzanne	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE – SALLE POLYVALENTE / 18 rue des Monts Clairs</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Adeline	Totalité	
Avenue des Acacias	Totalité	
Avenue du Maréchal Foch	Totalité	
Avenue Eugénie	Totalité	
Avenue Fleury	Totalité	
Avenue Verrier	Totalité	
Place Henri Neveu	du n°1 au 13 (impairs)	
Rue Bellenot	Totalité	
Rue des Monts Clairs	du n°1 au 13 (impairs)	
Rue Maréchal Joffre	du n°1 au 79 QUA (impairs)	du n°2 au 84 QUA (pairs)
Villa Barbette	Totalité	
Villa des Cerises	Totalité	
Villa des Cerisiers	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°10</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE – CENTRE DE LOISIRS / 18 rue des Monts Clairs</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Centrale	Totalité	
Avenue Florentine	Totalité	
Avenue Troussel	Totalité	
Avenue Villebois Mareuil	Totalité	
Rue Berthe	Totalité	
Rue de la Station	Totalité	
Rue des Cerisiers	du n°81 à la fin (impairs)	du n°76 à la fin (pairs)
Rue des Monts Clairs	du n°95 à la fin (impairs)	
Rue Henri Litolff	du n°2 au n°24 QUA (pairs)	
Rue Joseph Pene	Totalité	
Rue Maréchal Joffre	du n°81 à la fin (impairs)	du n°86 à la fin (pairs)
Rue Pierre Geofroix	Du n° 1 au 25 QUA (impairs)	
Rue Saint-Vincent	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue Vico	Totalité	
Rue Villebois Mareuil	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE – REFECTOIRE 18 rue des Monts Clairs</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Bellair	Totalité	
Avenue Gabriel	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n° 41 au 95 (impairs)	
Avenue Jeanne d'Arc	du n° 1 à la fin (impairs)	
Avenue Lazare Carnot	totalité	
Avenue Lucienne	Totalité	
Rue Denis Papin	du n° 1 au 13(impairs)	du n° 2 au 36 (pairs)
Rue des Alouettes	du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue des Cerisiers	du n° 1 au 79 (impairs)	du n° 2 au 74 (pairs)
Rue des Monts Clairs	du n° 15 au 93 (impairs)	du n° 2 au 68 (pairs)
Rue Gustave Bienvenu	Totalité	
Rue Lakanal	Totalité	
Rue Lazare Carnot	Totalité	
Rue Marcel Bourguignon	Totalité	
Rue Paul Lecomte	Totalité	
Rue Pierre Geofroix	du n° 2 au 24 (pairs)	
Villa Marie (Mts Clairs)	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 12</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MARCEL PAGNOL - SALLE POLYVALENTE Passage Marcel Pagnol</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Henri Barbusse	du n°1 au 39 (impairs)	du n°2 au 30 (pairs)
Cité Halphen	Totalité	
Eglise Saint-Pierre/Paul	Totalité	

Passage Jacques Prévert	Totalité	
Place Général Leclerc	du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue Bayard	Totalité	
Rue Beaurepaire	Totalité	
Rue Bouin	Totalité	
Rue des Voies du Bois	du n°1 au 27 (impairs)	du n°2 au 32 (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°1 au 29 (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°1 au 27 (impairs)	
Rue Halphen	Totalité	
Rue Lamartine	Totalité	
Rue Rouget de l'Isle	du n°1 au 35 (impairs)	du n°2 au 28 (pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE A – REFECTOIRE</b>		
<b>7 rue L. Bourgeois</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Altes	Totalité	
Avenue Charles Auguste	Totalité	
Avenue Della Monica	Totalité	
Avenue Deloffre	Totalité	
Avenue des Electriciens	Totalité	
Avenue des Facteurs	Totalité	
Avenue Félicien David	Totalité	
Avenue François Cayla	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n°32 au 60 (pairs)	
Avenue Joseph Lasnier	Totalité	
Rue André Messager	Totalité	
Rue Brassat	du n° 2 à la fin (pairs)	
Rue de Prague	du n° 8 à la fin (pairs)	
Rue des Voies du Bois	du n°29 au 69 (impairs)	du n°34 au 80 (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°31 au 145 QUA (impairs)	
Rue François Charles Ostyn	Totalité	
Rue Georges Bizet	Totalité	
Rue Jacques Eléonore Fermé	Totalité	
Rue Jean-Louis Louet	Totalité	
Rue Massenet	Totalité	
Rue Rouget de l'Isle	du n°37 à la fin (impairs)	du n°30 à la fin (pairs)
Villa Galle	Totalité	
Villa Nouvelle	du n° 1 à la fin (impairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE MATERNELLE – SALLE DE DANSE</b>		
<b>189 rue des Voies du Bois</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Moulin Joly	Totalité	
Allée Robert	Totalité	
Avenue Alcime Albert	Totalité	
Avenue Anatole France	du n°23 à la fin (impairs)	du n°50 à la fin (pairs)
Avenue André Yvette	Totalité	
Avenue des Pavillons	Totalité	
Avenue Preuvot	Totalité	
Rue de la Paix	Totalité	
Rue de l'Union	Totalité	
Rue des Voies du Bois	du n°169 à la fin (impairs)	du n°182 à la fin (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°181 au 205 (impairs)	
Rue Ernest Renan	Totalité	
Rue Général Cremer	Totalité	
Rue Saint Exupéry	Totalité	
Villa Blanchard	Totalité	
Villa Henriette	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE MATERNELLE – REFECTOIRE</b>		
<b>189 rue des Voies du Bois</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Sycomores	Totalité	
Avenue Adrienne	Totalité	
Avenue Anatole France	du n°1 au 21 (impairs)	du n°2 au 48 (pairs)
Avenue Geneviève	Totalité	
Avenue Madeleine	Totalité	
Rue de l'Industrie	Totalité	
Rue de Varsovie	du n°73 à la fin (impairs)	du n°76 à la fin (pairs)
Rue des Voies du Bois	du n°149 au 167 (impairs)	du n°158 au 180 (pairs)
Rue Jean Wiener	Totalité	
Rue Pierre Melusson	Totalité	
Villa des Peupliers	Totalité	
Villa Marie Auguste	Totalité	
Villa Marie-Louise	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ANNE FRANCK MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>288 rue d'Estienne d'Orves</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue des Arts	Totalité	
Avenue des Lauriers	Totalité	
Avenue des Vats	Totalité	
Avenue Joseph Binet	Totalité	
Passage des Hortensias	Totalité	
Rue Colbert	du n°2 au 40 (pairs)	
Rue des Arts	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°207 au 277(impairs)	
Rue du Commerce	Totalité	
Rue François Mauriac	Totalité	
Rue Moslard	du n°97 à la fin (impairs)	du n°102 à la fin (pairs)
Rue Pierre Brossolette	du n°2 au n°64 QUA (pairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°17</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B – GYMNASSE</b>	
<b>3 rue Léon Bourgeois</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Céline	Totalité
Avenue Emile Grand	Totalité
Avenue Etienne Aubert	Totalité
Avenue Garreau	Totalité
Avenue Houlet	Totalité
Avenue Petitgoût	Totalité
Rue Brassat	Du n° 1 à la fin (impairs)
Rue de Varsovie	du n°2 au 74 (pairs)
Rue des Voies du Bois	du n°71 au 147 (impairs)   du n°82 au 156 (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°147 au 179 QUA (impairs)
Rue Eugène Besançon	Totalité
Rue Godon	Totalité
Rue Léon Bourgeois	Totalité
Rue Paul Claudel	Totalité
Rue Serpente	Totalité
Villa Salamandre	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°18</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B – PREAU</b>	
<b>3 rue Léon Bourgeois</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Boquet	Totalité
Avenue des Fleurs	Totalité
Avenue Donatienne	Totalité
Avenue du Docteur Calmette	Totalité
Avenue Fernand	Totalité
Avenue François Rousseau	Totalité
Avenue Henri Barbusse	du n°62 à la fin (pairs)
Avenue Ida	Totalité
Avenue Lefèvre	Totalité
Avenue Morel	Totalité
Avenue Rafine	Totalité
Rue Aristide Briand	Totalité
Rue de Prague	du n° 1 à la fin (impairs)   du n° 2 au 6 (pairs)
Rue de Varsovie	du n°1 au 71 (impairs)
Rue Hélène Boucher	Totalité
Rue Joseph Deville	Totalité
Rue Pasteur	Totalité
Rue Victorien Sardou	Totalité
Sentier de Paris	Totalité
Villa du Sud	Totalité
Villa Nouvelle	du n° 2 à la fin (pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE GEORGES POMPIDOU MATERNELLE - RÉFECTOIRE</b>	
<b>84 rue Denis Papin</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue des Deux Sœurs	Totalité
Avenue des Monts Clairs	Totalité
Avenue du Mont Blanc	Totalité
Avenue François Charlin	Totalité
Avenue Virginie	Totalité
Rue Denis Papin	du n° 15 au 29 (impairs)
Rue des Alouettes	du n° 2 à la fin (pairs)
Rue des Monts clairs	du n°70 à la fin (pairs)
Rue Félix Faure	du n° 25 au 33 (impairs)
Rue François 1 <sup>er</sup>	du n° 2 à la fin (pairs)
Rue Henri Litolf	du n° 26 au 42 QUA (pairs)
Rue Henri Martin	du n° 1 au 13 (impairs)   du n° 2 au 12 (pairs)
Rue Jean Mermoz	Totalité

Rue Marquet	Totalité	
Rue Pierre Geoffroy	du n°27 à la fin (impairs)	du n°26 à la fin (pairs)
Villa des Monts Clairs	Totalité	
Villa Hélène	Totalité	
Villa Palmyre	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE GEORGES POMPIDOU MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITÉ</b>		
<b>96 rue Denis Papin</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Bourdonnet	Totalité	
Avenue Carnot	Totalité	
Avenue Delaby	Totalité	
Avenue Hélène	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n°97 à la fin (impairs)	
Avenue Heurtault	Totalité	
Avenue Jeanne d'Arc	du n°2 à la fin (impairs)	
Rue Denis Papin	du n° 31 à la fin (impairs)	du n° 38 à la fin (pairs)
Rue Félix Faure	du n°1 au 23 (impairs)	du n°2 au 28 (pairs)
Villa Georges	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE G. BIENVETU MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE</b>		
<b>12-16 rue L. Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Charles F. Faure	Totalité	
Avenue Clert et Robert	Totalité	
Avenue Humblot	Totalité	
Avenue Pauline	Totalité	
Rue des Lilas	Totalité	
Rue des Vallées	Totalité	
Rue Félix Faure	du n°35 à la fin (impairs)	du n°30 à la fin (pairs)
Rue François 1er	du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue Henri Litolff	du n°44 à la fin (pairs)	
Rue Henri Martin	du n° 15 à la fin (impairs)	du n° 14 à la fin (pairs)
Rue Pierre Virol	Totalité	
Villa Eugène	Totalité	
Villa Rougier	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°22</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE - RÉFECTOIRE</b>		
<b>52 rue Jean-Jacques Rousseau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de Stalingrad	du n°125 au n°213 QUA (impairs)	
Avenue Joseph Antoine	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°66 à la fin (pairs)	
Avenue Solférino	Totalité	
Boulevard Marceau	du n°1 au 17 (impairs)	du n°2 au 12 (pairs)
Rue Jean-Jacques Rousseau	Totalité	
Rue Solférino	du n° 1 à la fin (impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°23</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE – RÉFECTOIRE</b>		
<b>52 rue Jean-Jacques Rousseau</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de Stalingrad	du n°75 au 123 QUA (impairs)	
Avenue du Progrès	Totalité	
Avenue Geneviève Bain	Totalité	
Avenue Marceau	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°54 au 64 (pairs)	
Boulevard Marceau	du n°19 à la fin (impairs)	du n°14 au 54 QUA (pairs)
Impasse Savry	Totalité	
Rue de Dixmude	Totalité	
Rue de l'Yser	Totalité	
Rue du Progrès	du n°1 à la fin (impairs)	
Rue Solférino	du n°2 à la fin (pairs)	
Villa René	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°24</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE L. WALLON MATERNELLE – REFECTOIRE/SALLE POLYVALENTE 29 rue Jules Michelet</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Paul Langevin	du n° 1 à la fin (impairs)	
Avenue de Stalingrad	du n°92 à la fin (pairs)	
Route du Port de Paris	Totalité	
Rue Jules Michelet	du n°1 au 31 (impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE L. WALLON ELEMENTAIRE – REFECTOIRE / 31 rue Jules Michelet</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Paul Eluard	Totalité	
Avenue Catherine	Totalité	
Avenue de Stalingrad	du n°2 au 90 QUA (pairs)	
Avenue d'Epinay	Totalité	
Avenue Hauser	Totalité	
Avenue Léona	Totalité	
Impasse Cadoret	Totalité	
Rue d'Epinay	Totalité	
Rue Jules Michelet	du n°33 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE CAMILLE CLAUDEL MATERNELLE – CENTRE DE LOISIRS / 46 rue Jules Michelet</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Cayla	Totalité	
Avenue Charles Deloron	Totalité	
Avenue d'Orgemont	Totalité	
Avenue Elisabeth	Totalité	
Avenue Suzanne	Totalité	
Rue des Champarons	du n°141 à la fin (impairs)	du n°140 à la fin (pairs)
Villa Clothilde	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE JEAN MOULIN MATERNELLE – CENTRE DE LOISIRS 56-58 rue d'Estienne d'Orves</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Eugène Heurtault	Totalité	
Avenue Victor Heurtault	Totalité	
Passage Marcel Pagnol	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°2 au 140 (pairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°29 au 117 (impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°28</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN MATERNELLE – SALLE DE JEUX / 329 rue Gabriel Péri</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue des Bleuets	Totalité	
Avenue des Champs Félix	Totalité	
Avenue Henri Jeanne	Totalité	
Avenue Justin	Totalité	
Avenue Louis Rémy	Totalité	
Passage René	Totalité	
Rue Arago	Totalité	
Rue Branly	Totalité	
Rue des Gros Grés	du n°2 au 126 QUA (pairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°142 au 194 (pairs)	
Rue Edouard Vaillant	du n°1 au 59 QUA (n°impairs)	du n°2 au 20 QUA (pairs)
Rue Félix	Totalité	
Rue Gabriel Péri	du n°119 au 329 (impairs)	
Rue Laplace	Totalité	
Rue Moslard	du n°1 au 47 QUA (n°impairs)	du n°20 au 60 QUA (pairs)
Rue Pierre Curie	du n° 23 au 39 QUA (impairs)	
Rue Voltaire	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°29</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE – REFECTOIRE / 2 rue Edouard Vaillant</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Albertine	Totalité	
Avenue Fernez	Totalité	
Avenue Marie Alexandrine	Totalité	
Avenue Roncevaux	Totalité	
Rue Colbert	du n°42 au 102 (pairs)	
Rue de Chatou	du n°1 au 125 (impairs)	du n°2 au 116 (pairs)
Rue de l'Agriculture	du n°1 au 75 (impairs)	du n°2 au 72 (pairs)
Rue des Gros Grés	du n°1 au 131 QUA (impairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°196 au 328 QUA (pairs)	
Rue Moslard	du n°49 au 95 QUA (impairs)	du n°62 au 100 QUA (pairs)
Rue Pierre Curie	du n°41 à la fin (impairs)	du n°36 à la fin (pairs)
Rue Pierre Deloron	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE – GYMNASE</b>		
<b>325 rue Gabriel Péri</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Augustine	Totalité	
Avenue du Moulin	Totalité	
Avenue Marcel Auguste	Totalité	
Avenue Michel	Totalité	
Avenue Yvonne	Totalité	
Rue Bellevue	du n°49 au 247 QUA (impairs)	du n°8 au 166 QUA (pairs)
Rue Béranger	du n°1 au 105 QUA (impairs)	du n°2 au 112 QUA (pairs)
Rue de Parmentier	Totalité	
Rue du Grisard	Totalité	
Rue Gabriel Péri	du n°142 au 298 QUA (pairs)	
Rue Guynemer	Totalité	
Rue Henri Dunant	du n°1 au 85 QUA (impairs)	du n°2 au 110 QUA (pairs)
Rue Pierre Baduel	Totalité	
Avenue du 5 Mars	du n°2 à la fin (pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°31</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE – GYMNASE</b>		
<b>325 rue Gabriel Péri</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Plateau	Totalité	
Avenue Durandal	Totalité	
Avenue Trasbot	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°62 au 112 QUA (pairs)	
Rue Colbert	du n°57 au 123 QUA (impairs)	du n°104 au 158 (pairs)
Rue Cugnet	Totalité	
Rue de Chatou	du n°127 à la fin (impairs)	du n°118 à la fin (pairs)
Rue de l'Agriculture	du n°77 à la fin (impairs)	du n°74 à la fin (pairs)
Rue des Gros Grés	du n°133 au 201 QUA (impairs)	du n°128 au 174 QUA (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°330 au 358 QUA (pairs)	



Rue du Docteur Roux	du n° 9 à la fin (impairs)	
Rue Edouard Vaillant	du n°61 au 111 QUA (impairs)	du n°22 au 114 QUA (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°331 au 435 (impairs)	du n°300 au 412 QUA (pairs)
Rue Henri Dunant	du n°87 au 115 QUA (impairs)	
Rue Lavoisier	Totalité	
Rue Moslard	du n°2 au 18 QUA (pairs)	
Rue Pierre Curie	du n°1 au 21 QUA (n°impairs)	du n°2 au 34 QUA (pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°32</b> <b>Lieu de vote : ECOLE SIMONE VEIL – SALLE MOTRICITE</b> <b>1-3 rue Marguerite Yourcenar</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°131 au 169 (impairs)	du n°138 au 176 QUA (pairs)
Parvis 17 octobre 1961	Totalité	
Place Louis Aragon	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue des Côtes d'Auty	du n°39 à la fin (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°462 au 502 QUA (pairs)	
Rue Jeanne Gleuzer	Totalité	
Rue Lucie Aubrac	Totalité	
Rue Marguerite Yourcenar	Totalité	
Rue Pierre Expert	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°33</b> <b>Lieu de vote : ECOLE SIMONE VEIL – CENTRE DE LOISIRS</b> <b>1-3 rue Marguerite Yourcenar</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard Charles de Gaulle	du n° 171 à la fin (impairs)	du n° 178 à la fin (pairs)
Rue Camille Muffat	Totalité	
Rue Champy	Totalité	
Rue Colbert	du n° 197 à la fin (impairs)	du n° 208 à la fin (pairs)
Rue de Sartrouville	Totalité	
Rue des Côtes d'Auty	du n°36 à la fin (pairs)	
Rue du Président Salvador Allende	du n° 307 à la fin (impairs)	du n° 396 à la fin (pairs)
Rue Lucien Levanneur	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°34</b> <b>Lieu de vote : ECOLE TOUR D'AUVERGNE MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE</b> <b>10 rue Legnano</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Coubertin	Totalité	
Avenue de l'Europe	du n°17 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
Avenue des Peupliers	Totalité	
Avenue des Saules	Totalité	
Avenue Deschanel	Totalité	
Avenue Tour d'Auvergne	Totalité	
Avenue Victoire	Totalité	
Parc Ile Marante	du n°1 au 7 QUA	
Rue de Frankenthal	Totalité	
Rue de l'Avenir	Totalité	
Rue de Legnano	Totalité	
Rue François Faber	Totalité	
Rue Jean Monnet	totalité	
Rue Nouvelle	Totalité	

Rue Olympie	Totalité	
Rue Paul Bert	du n°23 à la fin (impairs)	du n°14 à la fin (pairs)
Rue René Aperre	Totalité	
Rue Robert Schuman	Totalité	
Rue Youri Gagarine	du n°98 à la fin (pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°35</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE TOUR D'Auvergne Elementaire – REFECTOIRE</b>		
<b>10 rue Legnano</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Ile Marante	Totalité	
Avenue des Renouillers	Totalité	
Avenue Humbert	Totalité	
Parc Ile Marante	du n°9 au 11 QUA (impairs)	
Piscine	Totalité	
Place de la Commune de Paris	Totalité	
Rue de l'Egalité	du n°17 à la fin (impairs)	du n°16 à la fin (pairs)
Rue des Renouillers	Totalité	
Rue du Président Salvador Allende	du n°1 au 105 QUA (impairs)	du n°90 au 278 QUA (pairs)
Rue Edmond Rostand	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°36</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B – SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>280 rue du Président Salvador Allende</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Parc Ile Marante	du n° 13 à la fin (impairs)	
Rue Cesaria Evora	Totalité	
Rue Charles Péguy	Totalité	
Rue Daniel Balavoine	Totalité	
Rue de Seine	Totalité	
Rue du Président Salvador Allende	du n°107 au 305 QUA (impairs)	du n° 280 au 394 QUA (pairs)
Rue Jean de la Fontaine	Totalité	
Rue Jules Ferry	du n° 52 à la fin (pairs)	
Rue Racine	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°37</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B – REFECTOIRE</b>		
<b>280 rue du Président Salvador Allende</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de Levallois	Totalité	
Avenue Debrez	Totalité	
Avenue Lesage	Totalité	
Avenue Marie-Thérèse	Totalité	
Avenue Micheline	Totalité	
Avenue Rochefort	Totalité	
Rue Bellevue	du n°249 à la fin (impairs)	du n°168 à la fin (pairs)
Rue Beranger	du n°107 à la fin (impairs)	du n°114 à la fin (pairs)
Rue Colbert	du n°196 à la fin (pairs)	
Rue Jules Ferry	du n°1 à la fin (impairs)	du n°2 au 50 QUA (pairs)
Rue Mozart	Totalité	
Rue René Légié	du n°35 à la fin (impairs)	du n°32 à la fin (pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°38</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE BUFFON – GYMNASE</b>		
<b>44 rue Buffon</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Aubenne	Totalité	
Avenue de Beaumont	Totalité	
Avenue de la Cerisaie	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°1 au 103 QUA (impairs)	du n°2 au 60 QUA (pairs)
Rue Buffon	Totalité	
Rue Colbert	du n°1 au 55 QUA (impairs)	
Rue de la Cerisaie	Totalité	
Rue de Mantes	Totalité	
Rue de Metz	du n°5 à la fin (impairs)	du n°6 à la fin (pairs)
Rue des Canibouts	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°279 à la fin (impairs)	du n°360 à la fin (pairs)
Rue du Débarcadère	Totalité	
Rue Pierre Brossolette	du n°66 à la fin (pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°39</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE BUFFON – GYMNASE</b>		
<b>44 rue Buffon</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Galliéni	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°105 au 129 QUA (impairs)	
Rue de Metz	du n°1 au 3 QUA (impairs)	du n°2 au 4 QUA (pairs)
Rue des Gros Grès	du n°203 à la fin (impairs)	du n°200 à la fin (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°503 à la fin (impairs)	du n°504 à la fin (pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°40</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE – PREAU / SALLE DE MOTRICITE</b>		
<b>10 rue Gay Lussac</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Audra	du n°1 à la fin (impairs)	
Avenue César Franck	Totalité	
Avenue Charles Lecoq	Totalité	
Avenue Claude Debussy	Totalité	
Avenue du Bois	Totalité	
Avenue Emmanuel Chabrier	Totalité	
Avenue Jeanne	Totalité	
Avenue L. de Bettignies	Totalité	
Avenue Léon Renault	du n°15 à la fin (impairs)	du n°8 à la fin (pairs)
Avenue Paul Dukas	Totalité	
Avenue Saint-Saëns	Totalité	
Boulevard de Valmy	du n°9 au 51 QUA (impairs)	
Impasse Goublier	Totalité	
Rue Alice Servière	Totalité	
Villa Kreisser	du n°2 à la fin (pairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°41</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>120 rue Saint Denis</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Charlotte	Totalité	
Avenue Foucault	Totalité	
Avenue Léon Renault	du n° 1 au 13 (impairs)	du n° 2 au 6 (pairs)
Boulevard de Valmy	du n° 1 au 7 (impairs)	
Boulevard Edgar Quinet	Totalité	
Impasse Lambert	Totalité	
Place du Souvenir	Totalité	
Rue de la Nation	Totalité	
Rue de Verdun	du n°1 à la fin (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°2 au 26 QUA (pairs)	
Rue Gay Lussac	Totalité	
Rue Reine Henriette	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n°91 au 191QUA (impairs)	du n°74 au 126 QUA (pairs)
Rue Thomas d'Orléans	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°42</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE ELEMENTAIRE – REFECTOIRE</b>		
<b>11 rue Y. Gagarine</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Alexandre Godon	Totalité	
Avenue de Bezons	Totalité	
Avenue de Montreux	Totalité	
Passage Emmanuel	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n° 217 à la fin (impairs)	du n°164 à la fin (pairs)
Rue Youri Gagarine	du n°31 à la fin (impairs)	du n°40 au 96 (pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°43</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE MATERNELLE – PREAU</b>		
<b>9 rue Youri Gagarine</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Ambroise Paré	Totalité	
Rue Ampère	Totalité	
Rue Bellevue	du n°1 au 47 QUA (impairs)	du n°2 au 6 QUA (pairs)
Rue de l'Egalité	du n°1 au 15 QUA (impairs)	du n°2 au 14 QUA (pairs)
Rue des Avants	Totalité	
Rue du Président Salvador Allende	du n°2 au 88 QUA (pairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°28 au 140 QUA (pairs)	
Rue Gounod	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n°193 au 215 (impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°44</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE MATERNELLE – REFECTOIRE</b>		
<b>9 rue Youri Gagarine</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Auguste Victor Bocquet	Totalité	
Avenue Clémence	Totalité	
Avenue de l'Europe	du n°1 au 15 QUA (impairs)	
Rue d'Athènes	Totalité	
Rue de Strasbourg	Totalité	
Rue Paul Bert	du n°1 au 21 QUA (impairs)	du n°2 au 12 QUA (pairs)
Rue Saint-Denis	du n°128 au n° 162 (impairs)	
Rue Youri Gagarine	du n°1 au 29 (impairs)	du n°2 au 38 (pairs)
Villa Kreisser	du n°1 à la fin (impairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°45</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE B – PREAU / 100 boulevard de Valmy</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Audra	du n°2 à la fin (pairs)
Avenue Clémentine	Totalité
Avenue Kleber	Totalité
Boulevard de Valmy	du n°53 au 115 QUA (impairs)
Boulevard Louis Seguin	Totalité
Boulevard Pierre de Coubertin	Totalité
Digue de Colombes	Totalité
Place Royale	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°46</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE A – GYMNASSE / 100 boulevard de Valmy</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue de la Sarriane	Totalité
Avenue du Drapeau	Totalité
Avenue Léontine	Totalité
Boulevard de la Finlande	du n°1 à la fin (impairs)   du n°2 au 30 QUA (pairs)
Boulevard de Valmy	du n°117 à la fin (impairs)   du n°66 au 134 QUA (pairs)
Boulevard Gambetta	du n°1 à la fin (impairs)
Mail Françoise Allain	Totalité
Place de Valmy	Totalité
Rue Alexis Bouvier	Totalité
Rue du Président Kennedy	du n°1 au 55 QUA (impairs)   du n°2 au 56 QUA (pairs)
Rue Germaine Tillion	Totalité
Rue Marcelin Berthelot	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°47</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE / 12 rue A. Bouvier</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée Agnès Varda	Totalité
Allée Alice Guy	Totalité
Allée Claire Bretécher	Totalité
Allée Françoise Héritier	Totalité
Allée Louise Michel	Totalité
Avenue de l'Association	Totalité
Avenue de Stalingrad	du n°215 à la fin (impairs)
Avenue Jean Jaurès	Totalité
Boulevard de Finlande	du n°32 à la fin (pairs)
Boulevard de Valmy	du n°136 à la fin (pairs)
Passerelle Marcelle Lemedioni	Totalité
Rue Albert Camus	Totalité
Rue Auguste Renoir	Totalité
Rue du Président Kennedy	du n°57 à la fin (impairs)   du n°58 à la fin (pairs)
Rue Estelle Rouat	Totalité
Rue Gisèle Halimi	Totalité
Rue Miriam Makeba	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N°48</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE CHARLES PERRAULT MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>169 rue Henri Dunant</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de Coutainville	Totalité	
Avenue du 5 Mars	du n°1 à la fin (impairs)	
Avenue Louissette	Totalité	
Impasse Jeannette	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n° 114 au 136 QUA (pairs)	
Rue Colbert	du n°125 au 195 QUA (impairs)	du n°160 au 194 QUA (pairs)
Rue des Chalets	Totalité	
Rue des Côtes d'Auty	du n°1 au 37 QUA (impairs)	du n°2 au 34 QUA (pairs)
Rue des Gros Grès	du n° 176 au 198 QUA (pairs)	
Rue du Docteur Roux	du n° 1 au 7 (impairs)	du n° 2 à la fin (pairs)
Rue Edouard Vaillant	du n°113 à la fin (impairs)	du n°116 à la fin (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°437 au 501 (impairs)	du n°414 au 460 QUA (pairs)
Rue Henri Dunant	du n°117 à la fin (impairs)	du n°112 à la fin (pairs)
Rue Lafayette	Totalité	
Rue René Légié	du n°1 au 33 QUA (impairs)	du n°2 au 30 QUA (pairs)

**Arrêté DCL/BRGE N° 333 du 10 décembre 2021 portant renouvellement de l'agrément autorisant monsieur Alain HADDAD à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «CENTRE AUTO ROUTIER - C.A.R» à Boulogne-Billancourt.**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** Le Code de la Route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R 213-1 à R 213-9;
- Vu** Le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles R111-19 à R 111-19-12 ;
- Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** L'Arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans ;
- Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire ;
- Vu** L'arrêté DRE/BR n° 277 du 20 décembre 2016 autorisant monsieur Alain HADDAD à exploiter, sous le n° d'agrément E 02 092 5478 0, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «CENTRE AUTO ROUTIER – C.A.R» situé au 239 boulevard Jean Jaurès à Boulogne-Billancourt ;

**Considérant** que Monsieur Alain HADDAD a fourni tous les documents nécessaires au renouvellement de son autorisation d'exploiter ;

**Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Alain HADDAD est autorisé à continuer d'exploiter sous le n° E 02 092 5478 0, au 239 boulevard Jean Jaurès à Boulogne-Billancourt, un établissement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « CENTRE AUTO ROUTIER C.A.R » ;

**ARTICLE 2** : Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans, à compter du 10 décembre 2021.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**ARTICLE 3** : L'établissement est habilité à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

**B/B1/AM quadri léger**

**ARTICLE 4** : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**ARTICLE 5** : En cas de changement d'adresse du local d'activité, de reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée **deux mois avant** la date du changement ou de la reprise.

**ARTICLE 6** : Pour toute transformation du local d'activité, tout changement tout abandon ou toute extension d'une formation, toute modification des moyens (véhicules) ou du personnel enseignant, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté ou de mise à jour de son dossier.

**ARTICLE 7** : L'agrément peut être, à tout moment, suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

**ARTICLE 8** : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts de-Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 336 du 13 décembre 2021 portant agrément d'un organisme de formation dispensant les stages de formations professionnelles des conducteurs de taxi et des conducteurs de voitures de transport avec chauffeur**

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles R. 3120-8-2 et R. 3120-9 ;  
**Vu** le Code du travail et notamment ses articles L. 6351-1 à L. 6355-24 et R. 6316-1 ;



- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** l'arrêté du 06 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu** l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;
- Vu** L'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu** L'arrêté du 26 mars 2015 relatif aux caractéristiques des véhicules utilisés par les exploitants de voitures de transport avec chauffeur ;
- Vu** La demande présentée par la société «LA BONNE FORMATION», représentée par madame AMAOUZ Léa ;
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts de Seine ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La société «LA BONNE FORMATION» dont le siège se trouve 17 rue de Belfort à Clichy (92110) et représentée par Madame AMAOUZ Léa, est autorisée à dispenser, sous le n° **21/004**, la formation initiale et la formation continue des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

**ARTICLE 2 :** La société «LA BONNE FORMATION» est également autorisée à dispenser, sous le même numéro, la formation initiale, la formation continue ainsi que la formation à la mobilité des conducteurs de taxi parisien ;

**ARTICLE 3 :** La société «LA BONNE FORMATION» dispensera les formations au 17 rue de Belfort à Clichy (92110) ;

**ARTICLE 4 :** Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. La demande de renouvellement devra être présentée deux mois avant l'échéance de l'agrément en cours ;

**ARTICLE 5 :** Toute personne intéressée à la possibilité, dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision, de saisir le Tribunal administratif de Cergy Pontoise d'un recours contentieux. Dans ce même délai de deux mois, toute personne intéressée peut également saisir le Préfet d'un recours gracieux ou le Ministre compétent d'un recours hiérarchique ;

**ARTICLE 6 :** Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché, Chef de bureau

Sébastien MAURICE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>